



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 10 septembre 2026

Salle Gaston Balande – Hôtel de Ville

Nom du rapporteur :

Hélène Rata

Sous la présidence de Mme Hélène Rata, Maire,

Service / Pôle instructeur :

Direction générale

Présents :

Arnaud Latreuille, Valentine Chatenay-Moréno, Olivier Calix, Manon Jephos, Fatiha Ghadi, Robin Vieules, Quentin van Niel, Yan Génonet, Hélène de Saint-Do, Romain Le Gall, Christine Motillon, Elise Cougoule, Florent Glatard, Romain Gomez, Camille Bagourd, Joseline Beaumeister, Abdelouahed Tatou, Philippe Dénarié, Jean-Baptiste Favier, Virginie Motte,

Absents excusés et représentés :

Alice Leparc donne procuration à Arnaud Latreuille

Absents : Tony Loisel, Robert Dumas-Chaumette, Nadine Nivault, Éric Bazillais, Elodie Gautreau, Sophie Després, Thierry Lambert

Secrétaire de séance : Philippe Dénarié

Date de la convocation : 23/06/26

Membres en exercice : 29

Membres présents : 21

Procurations : 01

Suffrages exprimés : 29

DÉLIBÉRATION N° 01**Présentation des décisions de la Maire**

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Conseil municipal à déléguer certaines de ses compétences à la Maire ;

Vu la délégation accordée à Mme la Maire par délibération n°04 du Conseil Municipal du 20 mars 2026 ;

Considérant l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par Mme la Maire en vertu de cette délégation,

N° de la Décision	Objet de la décision
15_2026	Acceptation de l'indemnité de sinistre de l'assurance communale PILLOT pour le sinistre survenu le 06/02/2023
16_2026	Avenant n°1 du marché portant réhabilitation d'une habitation en une salle associative / Complexe sportif Aytré – Lot n°7
17_2026	Avenant n°4 du marché portant réhabilitation d'une habitation en une salle associative / Complexe sportif Aytré – Lot n°4
28-2026	Avenant n°1 Travaux de mise en conformité de la crèche Baleine Bleue – Lot n°6

AR Prefecture

017-211700281-20260910-DEL01_CM100926-DE
Reçu le 21/09/2026
Publié le 21/09/2026

29-2026	Avenant n°2 portant réhabilitation d'une habitation en une salle associative / Complexe sportif Aytré – Lot n°4
30-2026	Avenant n°1 Travaux de mise en conformité de la crèche Baleine Bleue – Lot n°2
31-2026	Avenants n°1 et n°2 du marché de maintenance des portes et portails automatiques, semi-automatiques, motorisés et manuels de la collectivité.
32-2026	Avenants n°2 Lot n°2 et n°1 Lot n°5 « Travaux de mise en conformité de la crèche Baleine Bleue »
33-2026	Attribution du marché 2026-05 de prestation d'entretien ménager des locaux communaux et du CCAS d'Aytré 2026-2030
34_2026	Avenant n°3 Travaux de mise en conformité de la crèche Baleine Bleue – Lot n°6
35_2026	Renonciation à l'exercice de droit de préemption urbain - Parcelle cadastrée section BL n° 41, sise 44 avenue Roger Salengro
36_2026	Déconsignation du prix consigné dans le cadre de l'exercice du droit de préemption urbain auquel il a été renoncé - Parcelle cadastrée section BL n° 41, sis 44 avenue Roger Salengro

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :
 - L'unanimité des membres présents et représentés,
 - Prend acte des décisions mentionnées dans le tableau ci-dessus

Annexe 01 : Décisions de la Maire

Pour extrait conforme,

Hélène Rata
Maire



Philippe Dénarié
Secrétaire de séance



TÉLÉTRANSMIS AU CONTROLE DE LÉGALITÉ
Sous le N° 017-211700281-2026-
Accusé de Réception Préfecture le :
Acte rendu exécutoire après publication le :

Délais et voies de recours

La présente délibération peut être contestée devant le tribunal administratif de Poitiers (15 rue de Blossac, CS 80541, 86000 POITIERS) dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification ou en déposant en ligne depuis telerecours.fr.
Ce recours peut être précédé d'un recours administratif. Dans ce cas, une décision expresse de refus peut être déférée au tribunal administratif dans les deux mois qui suivent sa notification ; une décision implicite de refus née du silence gardé par l'administration pendant deux mois peut également être déférée au tribunal dans le délai de deux mois qui suit son intervention.

Ville d'Aytré
Place des Charmilles – BP 30 102 – 17442 AYTRÉ Cedex
05 46 30 19 19 – information@aytre.fr
aytre.fr